

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 JUILLET 2022 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, M. J. LANDES demande au Maire l'autorisation de mettre une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de déclarer la commune sinistrée au niveau sécheresse, canicule.

Mme le Maire demande un vote : 6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 20 mai et le met au vote.

Vote : 6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Mme le Maire informe les élus qu'à partir du 1^{er} janvier 2023 la commune passera sous nomenclature M57 en remplacement de la M14. Les communes de – de 3500 habitants, appliqueront le référentiel M57 simplifié qui présente les nouveautés suivantes :

- Possibilité de virement de crédits entre chapitre, à l'exception des dépenses de personnel
- Suppression de certains comptes
- Etc...

Vote : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE DE PEINTURE MAISON LA MARELLE

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

L'entreprise MENUISERIE ISO ENO pour un montant de 3 105 € HT

L'entreprise JCB pour un montant de 2 680 € HT

L'ensemble des élus fait le choix de l'entreprise JCB : 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE SUR LA COMMUNE

Sur demande de M. LANDES, Mme le Maire propose de classer la commune en état de catastrophe naturelle, suite à une longue période de sécheresse et de canicule.

Vote : 6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- Pacte financier : Mme le Maire fait un point sur la dernière conférence des Maires et informe les élus qu'au mois de septembre, le pacte financier sera étudié via des ateliers. En effet, compte-tenu des transferts de compétences obligatoires et facultatives, le GRAND FIGEAC devra discuter avec les 92 communes pour étudier le financement de ces transferts. Dossier à suivre.
- Transfert de la Taxe d'Aménagement aux EPCI : Mme le maire indique qu'un décret est paru prévoyant le transfert de toute ou partie de la taxe d'aménagement aux EPCI. Mme le Maire rappelle qu'en ce qui concerne la commune, cette taxe est fixée à 2 %. Normalement, la commune et le GRAND FIGEAC devront délibérer sur le taux à transférer. Mme le Maire est contre ce transfert qui privera, une fois de plus, la commune de revenus indispensables à son fonctionnement. Dossier à suivre.
- Des travaux de voiries ont été réalisés sur le chemin de Carayol et une partie de la route du Point du Jour jusqu'à la Croix de Malpasse
- Rappel des différentes manifestations de l'été :
 - o Journée citoyenne et Cinétoile le 6 août
 - o Inauguration des croix par le Père Alexandre le samedi 13 août
 - o Nuit des étoiles le vendredi 26 août
 - o Soirée conférence « Les déchiffreurs de génomes » le samedi 3 septembre
- Révision cloche de l'église : le bourdon sera à changer pour cause d'usure
- Pose ganivelle entre la châtaigneraie et la propriété de M. FOURGOUS : Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de clôturer entre l'espace public et la propriété privée. Une commande de ganivelle sera faite par la mairie d'ici fin août.
- Congrès des élus du LOT : Il aura lieu le vendredi 30 septembre prochain. Mme le Maire demande aux élus qui souhaitent y participer de le lui faire savoir rapidement afin de procéder aux inscriptions.
- PLUI : Mme le Maire fait un point sur les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre du PLUI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Compte-rendu du 26 juillet 2022 :

Marie BERTHOUMIEU	
Jérôme LANDES	
Maurice ANDRIEU	
Christian FABRE	
Marylène HARANG	
Alain ROUGIE	